

UNSA-SDIS33

SYNDICAT PATS & SPP



CONTACT

TÉLÉPHONE
NOAILLE J.

06 43 78 24 31

E-MAIL



unsasdis33@gmail.com

ADRESSE

18 allée des vignes
33360
Carignan de Bordeaux

NOUS SUIVRE

SITE WEB



www.unsa-sdis33.fr

FACEBOOK



facebook.com/unsasdis33

TWITTER



twitter.com/unsasdis33

DESTINATAIRE : *Président & Directeur du SDIS 33***OBJET :** accord télétravail

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur,

Le 13 juillet 2021, un accord cadre a été signé à l'unanimité pour la mise en place du télétravail dans les 3 versants de la fonction publique*.

Dans cet accord, il est stipulé que l'administration doit engager des négociations avec les instances de dialogue social d'ici le 31 décembre 2021.

Nous vous avons déjà écrit le 20 mai 2019 pour vous demander d'étudier la possibilité de mettre en place le télétravail à domicile ou dans un centre proche du domicile de l'agent.

Lors du CT du 04 septembre 2020, l'administration s'est engagée à créer un groupe de travail sur ce sujet. A ce jour, nous constatons que ce dossier est resté en suspend alors qu'il devient urgent de le mettre en place dans le contexte pandémique que nous traversons.

Nous vous demandons à nouveau de bien vouloir donner une suite positive à notre demande de création de ce groupe de travail.

Dans l'attente d'une réponse bienveillante, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, de recevoir nos salutations les plus respectueuses

** Réf : décret n°2020-524 du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature.*

Accord relatif à la mise en oeuvre du télétravail dans la fonction publique du 13 juillet 2021.

Le Secrétaire Général de l'UNSA-SDIS33
Jacques Noaille